

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 579/SG/FP portant admission à la retraite d'un agent d'hospitalisation du Cadre territorial de la Santé publique

n° 579/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
16 avril 1968

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1968

Date du numéro
10 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Mme Mariam Ali Nour, agent d'hospitalisation de 1^o classe, 2^o échelon, du Cadre territorial de la Santé publique est promue agent d'hospitalisation de 1 classe, 3^o échelon pour compter du 1 janvier 1968. Art. 2. Mme Mariam Ali Nour, agent d'hospitalisation de 1 classe, 3^o échelon, du Cadre territorial de la Santé publique déclarée "physiquement et définitivement inapte à poursuivre son service à la Santé publique pour affection non imputable au Service, proposée pour la réforme, est admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour compter du le mars 1968. Art. 3. —En application des dispositions de l'article 39 du décret n°53-385 du 28 avril 1953 susvisé, Mme Mariam Ali Nour percevra sa solde d'activité augmentée éventuellement des avantages familiaux à l'exclusion de toutes autres indemnités pour la période du 19 à fin février 1968. Art. 4 — Il lui sera versé en outre, une indemnité compensatrice de congé égale à un mois de rémunération.